

=====

Séance du 26 novembre 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

PRESENTS :

MM TOURNEUR Aurore, Bourgmestre,
ANTHOINE Albert, DENEUFBOURG Delphine, GARY Florence, MAES Jean-Michel,
Echevins,
MINON Catherine, Présidente du C.P.A.S.,
GRANDE Carla*, HEULERS-BRUNEBARBE Ginette, BEQUET Philippe, DELPLANQUE Jean-
Pierre, DUFRANE Baudouin, JEANMART Valentin, JAUPART Alexandre, MOLLE Jean-
Pierre, MANNA Bruno, BAYEUL Olivier, VANDEN HECKE Joëlle*, LAMBERT Sébastien,
MABILLE Jules, Conseillers,
VOLANT David, Directeur général,

* excusées

=====

Le Conseil communal, en séance publique,

OBJET :
POINT 8

FIN/BUD/JN

BUDGET - Exercice 2019 - Services ordinaire et extraordinaire

EXAMEN - DECISION

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Considérant le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale du 22 novembre 2018 ;

Vu l'avis du receveur régional annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du CODIR réuni en date du 13 novembre 2018 ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

DECIDE A LA MAJORITE PAR 11 OUI – 5 NON (JM, PB, OB, JPD, BD) -1 ABSTENTION (SL)

Article 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.229.935,57	1.088.001,00
Dépenses exercice proprement dit	9.059.673,66	1.435.256,06
Boni / Mali exercice proprement dit	170.261,91	-347.255,06
Recettes exercices antérieurs	1.179.866,34	0,00
Dépenses exercices antérieurs	8.687,54	20.470,81
Boni / Mali exercices antérieurs	1.171.178,80	-20.470,81
Prélèvements en recettes	162.000,00	367.726,87
Prélèvements en dépenses	502.113,28	1,00
Recettes globales	10.571.801,91	1.455.727,87
Dépenses globales	9.570.474,48	1.455.727,87
Boni / Mali global	1.001.327,43	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	10.648.962,80	0,00	72.926,06	10.576.036,74
Prévisions des dépenses globales	9.371.598,36	0,00	15.552,98	9.356.045,38
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.277.364,44	0,00	57.373,08	1.219.991,36

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	Non voté	
Fabriques d'église :		
Peissant	4.868,35 €	26/11/2018
Bray-Levant de Mons	5.207,20 €	22/10/2018
Vellereille-les-Brayeux	8.479,16 €	22/10/2018
Estinnes-au-Mont	0,00 €	22/10/2018
Estinnes-au-Val	5.195,57 €	22/10/2018
Croix-lez-Rouveroy	3.003,00 €	22/10/2018
Fauroeulx	1.944,46 €	22/10/2018
Rouveroy	Non voté	
Vellereille-le-Sec	Non voté	
Haulchin	Non voté	
Zone de police	Non voté	
Zone de secours	Non voté	

Article 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au receveur régional

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général
Sé VOLANT D.

POUR COPIE CONFORME,

Le Directeur général
VOLANT D.

La Bourgmestre,
Sé TOURNEUR A.

La Bourgmestre,
TOURNEUR A.

